## Conseil d'administration

#### du 18/12/2002

#### **I-Election**

Commission permanente : remplacement du 1er Vice-Président et élection du 2ème Vice-Président

Conformément à l'article 16 des nouveaux statuts et du fait de la démission de Mr Christophe PRIOU, le Conseil d'Administration doit compléter l'effectif de la Commission Permanente par l'élection, d'un premier Vice-Président titulaire, d'un premier Vice-Président suppléant, d'un deuxième Vice-Président titulaire et d'un deuxième Vice-Président suppléant.

Chaque département doit compter deux représentants dans la Commission Permanente.

## 1 - Election du premier Vice-Président titulaire :

Il est procédé à un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

• VOTANTS: 11

BULLETINS BLANCS OU NULS: 0

• SUFFRAGES EXPRIMES: 11

• Ont obtenu : Mr CANONNE : 10 voix Mr BIGAUD : 1 voix

Mr Christian CANONNE est élu 1<sup>er</sup> Vice-Président titulaire.

#### 2 - Election du premier Vice-Président suppléant :

Il est procédé à un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

VOTANTS: 11

• BULLETINS BLANCS OU NULS: 0

SUFFRAGES EXPRIMES: 11

• Ont obtenu : Mr BIGAUD : 10 voix Mr CANONNE : 1 voix

Mr Yannick BIGAUD est élu 1er Vice-Président suppléant.

## 3 - Election du deuxième Vice-Président titulaire :

Il est procédé à un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

• VOTANTS: 11

• BULLETINS BLANCS OU NULS: 0

• SUFFRAGES EXPRIMES: 11

• Ont obtenu : Mr BOLLE : 11 voix

Mr Jean-Michel BOLLE est élu 2ème Vice-Président titulaire

#### 4 - Election du deuxième Vice-Président suppléant :

Il est procédé à un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

• VOTANTS: 11

• BULLETINS BLANCS OU NULS: 0

• SUFFRAGES EXPRIMES: 11

• Ont obtenu : Mr PRODHOMME : 11 voix

Mr Joseph PRODHOMME est élu 2èmeVice-Président suppléant.

Mr PRODHOMME, élu 2<sup>ème</sup> Vice-Président suppléant laisse donc son siège de secrétaire suppléant de la Commission Permanente.

# 5 - Election du secrétaire suppléant :

Il est procédé à un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

• VOTANTS: 11

• BULLETINS BLANCS OU NULS: 0

• SUFFRAGES EXPRIMES: 11

• Ont obtenu : Mme MASSOT : 11 voix

Mme Mireille MASSOT est élue secrétaire suppléante.

Pour Extrait conforme LE PRESIDENT

J. BRIEND